



RAPPORT N°11

Séance du Conseil Municipal
Du jeudi 6 novembre 2025

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Twirling Club de Nanteuil

Rapporteur : M. Sellier

Le Twirling Club de Nanteuil participera au championnat de France solistes organisé à Marck en Calaisie, Challans, et au championnat de France en duos et équipes organisé les 27, 28 et 29 juin 2025 à Vannes, avec la participation de 27 athlètes.

Ces déplacements engendrent un coût financier important pour l'association, en raison notamment du coût du transport du bus d'un montant de 3 465€ TTC, conformément au devis ci-joint, auquel il convient d'ajouter les coûts liés à l'hébergement, à la restauration et aux forfaits pour la compétition.

Dans le cadre de ces championnats, le Twirling Club de Nanteuil sollicite la commune pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 500€.

En application des dispositions de l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer au Twirling Club de Nanteuil une subvention d'un montant de 1 500 euros pour la participation aux championnats de France organisés à Marck en Calaisie, Challans et Vannes les 27, 28 et 29 juin 2025,
- d'inscrire au budget communal les crédits correspondants,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention